

**Programme Local de Prévention
Des Déchets Ménagers et Assimilés
Du SMITOM-LOMBRIC
2022-2027**



SMITOM-LOMBRIC – rue du Tertre de Chérisy – 77000 Vaux-le-Pénil

Tél. : 0 800 814 910

smitom@lombric.com ou www.lombric.com

Éditorial

Moins de déchets c'est possible !

Le SMITOM-LOMBRIC s'est engagé depuis 2011 dans une démarche en faveur de la réduction des déchets et a mis en place un Programme Local de Prévention sur la base de cette idée simple : **le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !**

C'est ainsi que le compostage individuel a été très largement développé et que notre syndicat a élaboré un programme de prévention des déchets destiné à diversifier et étendre ces actions liées au développement durable.

Ce nouveau Programme 2022-2027 vise à développer 4 démarches :

- Le compostage ;
- L'économie & le réemploi ;
- La sensibilisation.
- La consommation responsable ;

Les objectifs ambitieux du SMITOM-LOMBRIC sont en accord avec les objectifs réglementaires et avec toutes les collectivités de son territoire collecte :

- réduire de 15 % la production de déchets ménagers et assimilés d'ici 2030 par rapport à 2010.
- tendre vers l'objectif de 100 % de plastique recyclé d'ici le 1er janvier 2025.
- développer le réemploi et augmenter la quantité de déchets (DEEE, Textile, Mobilier) faisant l'objet de préparation à la réutilisation ou d'un recyclage, en orientant vers ces filières 55 % en 2025.
- augmenter la quantité des déchets non dangereux et non inertes faisant l'objet d'une valorisation sous forme de matière, notamment organique avec un taux de valorisation matière de 65 % en 2025.

Telle est notre nouvelle feuille de route pour mieux prévenir et valoriser nos déchets.

Franck Vernin,
Président du SMITOM-LOMBRIC

TABLE DES MATIERES

1	CONTEXTE ET OBJECTIFS	4
2	PRÉSENTATION DU SMITOM-LOMBRIC	5
2.1	Les adhérents du SMITOM-LOMBRIC	5
2.1	La compétence collecte	7
2.2	La compétence traitement	8
3	PARTICULARITÉS DU TERRITOIRE	11
3.1	Les actions menées sur le territoire du SMITOM	13
3.2	Production de Déchets Ménagers et Assimilés sur le territoire	14
3.3	MODECOM 2021	16
4	LA MATRICE AFOM (ATOUT-FAIBLESSE-OPPORTUNITÉ-MENACES)	20
5	THÉMATIQUES CHOISIES	23
6	ÉVALUATION DU POTENTIEL DE RÉDUCTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS	24
7	FICHES ACTIONS	31
8	CONCLUSION	50

1 CONTEXTE ET OBJECTIFS

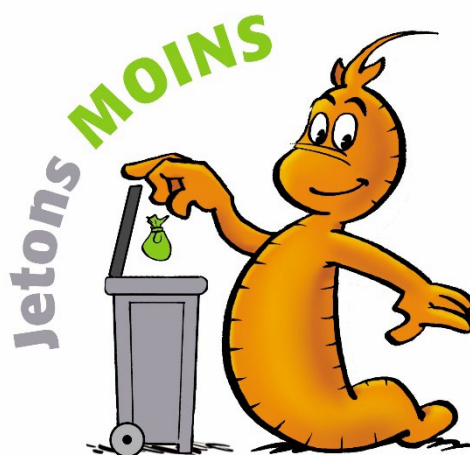
Le SMITOM-LOMBRIC poursuit sa démarche en faveur de la réduction des déchets est engagé dans un nouveau Programme Local de Prévention, devenu obligatoire depuis juillet 2015, après deux PLP 2010-2015 et 2016-2021.

Le Programme se base sur un état des lieux¹ précis et est également le fruit d'échanges et de concertation avec les divers acteurs du territoire notamment lors de la réalisation de divers groupes de travail.

La prévention est définie comme « les mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, et réduisant la quantité de déchets, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée de vie des produits, les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine, ou la teneur en substances nocives des matières et produits » (article 3 de la directive 2008/98/CE).

L'objectif est de réduire de 15% la production de tous les déchets ménagers et assimilés d'ici 2030 par rapport à 2010, conformément aux exigences de l'article L.541-1 du code de l'environnement dont les dernières modifications ont été apportées par la Loi AGEC en 2020.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2022-2027 du SMITOM-LOMBRIC.



¹ Rapport d'état des lieux réalisé et disponible

2 PRÉSENTATION DU SMITOM-LOMBRIC

Nom :

Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères Centre Ouest Seine-et-Marne – SMITOM-LOMBRIC

Adresse :

Rue du Tertre de Chérisy – 77000 VAUX-LE-PÉNIL

Site internet :

www.lombric.com

Le SMITOM-LOMBRIC est chargé de réaliser et d'exploiter l'ensemble des équipements de la filière de traitement des déchets ménagers du Centre Ouest Seine-et-Marnais. Il assure la compétence traitement des ordures ménagères pour 63 communes (309 530 habitants) et la compétence collecte pour 30 communes (145 510 habitants).

2.1 Les adhérents du SMITOM-LOMBRIC

Le SMITOM-LOMBRIC assure la compétence traitement des ordures ménagères pour 63 communes, soit un total de 309.530 habitants, pour une superficie de 809.03 km². Ces communes regroupent les Communautés de communes et les Communautés d'agglomérations adhérentes présentées ci-dessous en termes de superficie et de nombre d'habitants.

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, 18 communes

Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Dammarie-les-Lys, La Rochette, Le Mée-sur-Seine, Livry-sur-Seine, Maincy, Melun, Montereau-sur-le-Jard, Pringy, Rubelles, Saint Fargeau-Ponthierry, Saint Germain-Laxis, Seine-Port, Vaux-le-Pénil, Villers en Bière et Voisenon

Nombre d'habitants : 131521 soit 42,49% **de la population totale du SMITOM-LOMBRIC**

Superficie : 133,11 km² soit **16,45% de la superficie du SMITOM-LOMBRIC**. **L'habitat vertical représente 60 % des logements, soit 40 % pour l'habitat pavillonnaire.**

Le SMICTOM de la Région de Fontainebleau, 17 communes

Avon, Bois-le-Roi, Bourron-Marlotte, Champagne-sur-Seine, Chartrettes, Fontainebleau, Héricy, Montigny-sur-Loing, Moret-sur-Loing, Perthes en Gatinais, Saint-Mammès, Samois-sur-Seine, Samoreau, Saint-Germain-sur -Ecole, Thomery, Vernou-la-Celle, Villecerf, Villemer et Vulaines-sur-Seine.

Nombre d'habitants : 94408 soit **30,46% de la population totale du SMITOM-LOMBRIC**
Superficie : 367,12 km² soit **53.17% de la superficie du SMITOM-LOMBRIC²**. **L'habitat vertical représente 40 % des logements, soit 60 % pour l'habitat pavillonnaire.**

La Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud (ex SICTOM de Sénart), 6 communes Cesson, Lieusaint, Nandy, Réau, Savigny-le-Temple et Vert Saint Denis

Nombre d'habitants : 69735 soit **22,53 % de la population totale du SMITOM-LOMBRIC**
Superficie : 68,93 km² soit **8,52 % de la superficie du SMITOM-LOMBRIC**. **L'habitat vertical représente 40% des logements, soit 60% pour l'habitat pavillonnaire.**

La Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, 13 communes

Blandy-les-Tours, Châtillon-la-Borde, Échouboulains, Féricy, Fontaine-le-Port (collecté par le SMICTOM), Fouju, Le Châtelet-en-Brie, Les Ecrennes, Machault, Moisenay, Pamfou, Sivry-Courtry et Valence-en-Brie.

Nombre d'habitants : 13989 soit **4,5% de la population totale du SMITOM-LOMBRIC**
Superficie : 176,79 km² soit **21,85% de la superficie du SMITOM-LOMBRIC**. **L'habitat vertical représente 10 % des logements, soit 90 % pour l'habitat pavillonnaire.**

Collectivité	Superficie en km²	En % du territoire	Densité moyenne (hab./km²)
CA Melun Val de Seine	133,11	16,45	988
SMICTOM de la Région de Fontainebleau	430,20	53,17	219,4
CA Grand Paris Sud	68,93	8,52	1011,6
CC Brie des Rivières et Châteaux	176,79	21,85	79,1
Total SMITOM-LOMBRIC	809.03 km²	100,0	574,52
Total DEPT 77	5 915 km²	→ 13,69 % du DEPT	230,8

² La forêt de Fontainebleau couvre une part importante du territoire du SMICTOM de la Région de Fontainebleau.

Commentaires

Le SMITOM-LOMBRIC représente 13,69% de la superficie totale du département de Seine-et-Marne mais affiche une densité de population supérieure à celui-ci.

C'est le SMICTOM de la Région de Fontainebleau qui occupe la superficie la plus élevée (53,17% du territoire du SMITOM-LOMBRIC). Il est important de signaler que cette collectivité englobe 18 communes, y compris la Ville de Fontainebleau, et la forêt du même nom qui couvre 25 000 ha de surface boisée, soit 58% du territoire.

Deux collectivités affichent une densité de population supérieure à la moyenne du SMITOM-LOMBRIC : il s'agit de la CA Melun Val de Seine et la CA de Grand Paris Sud.

Population

La densité de population est très variable entre adhérents ainsi que d'une commune à l'autre pour un même adhérent. La densité la plus élevée (< 500 hab/km²) est constatée pour les Communes de Melun, Le Mée-Sur-Seine, Dammarie-les-Lys, La Rochette, Vaux-le-Pénil, Rubelles, Boissise le Roi, Pringy et Saint Fargeau Ponthierry (CA Melun Val de Seine), Cesson, Savigny-Le-Temple, Nandy et Lieusaint (CA Grand Paris Sud), Avon, Saint-Mammès, Champagne-sur-Seine, Thomery, Vulaines-sur-Seine et les communes de Moret-Loing-et-Orvane (SMICTOM de la Région de Fontainebleau).

À l'inverse neuf communes ont moins de 50 habitants au mètre carré, parmi elles Montereau-le-Jard, Villiers en Bière (CA Melun Val de Seine), Châtillon-la-Borde, Les Écrennes, Échouboulains, Machault (CC Brie des Rivières et Châteaux), Montarlot, Villemer (SMICTOM de la Région de Fontainebleau) et Fleury-en-Bière (ex CC Pays de Bière). Ces communes sont en effet dans un secteur rural.

2.1 La compétence collecte

Les 30 communes qui ont confié la collecte des déchets au SMITOM-LOMBRIC sont 18 communes de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et 12 communes de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux.

Le Syndicat sous-traite l'ensemble des activités de collecte.

Pour la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, la collecte des OMR, des déchets verts et des emballages se fait en porte à porte. Le verre, ainsi que les journaux / magazines, sont collectés en apport volontaire. (A compter du 1^{er} janvier 2023, les journaux/magazines

seront collectés en mélange avec les emballages) La collecte des encombrants et des DEEE est réalisée sur rendez-vous.

Pour la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, la collecte des OMR, et des emballages se fait en porte à porte. Les déchets verts, le verre et les journaux / magazines sont collectés en apport volontaire. La collecte des encombrants et des DEEE est réalisée sur rendez-vous.

Description du service de collecte 2022

Secteur CAMVS	Prestataire	Fréquence de collecte	Mode de présentation
Collecte OMR	AUBINE et KUTLER	C2 à C4	Bac et couvercle gris anthracite
Collecte sélective emballages	AUBINE et KUTLER	C1	Bac gris à couvercle jaune
Collecte des encombrants	AUBINE et KUTLER	Sur rendez-vous	Vrac sur propriété privée
Collecte des déchets verts	AUBINE et KUTLER	C1- Sem 11 à 50	Bac gris à couvercle marron + en fagot
Bornes enterrées OMR	AUBINE	C1 minimum	Borne enterrée marquage rouge
Bornes enterrées emballages	AUBINE et KUTLER	Variable	Borne enterrée marquage jaune
Apports volontaires verre	MINERIS	Variable	Colonne verte
Apports volontaires papier	MINERIS	Variable	Colonne bleue

Secteur CCBRC	Prestataire	Fréquence de collecte	Mode de présentation
Collecte OMR	Aubine	C1	En bacs
Collecte sélective emballages	Aubine	C1	Bac gris à couvercle jaune
Collecte des encombrants	OURRY	Sur rendez-vous	Vrac sur propriété privée
Apport volontaire déchets verts	AUBINE	Variable de mars à décembre	Bennes en apport volontaire
Apports volontaires verre	MINERIS	Variable	Colonne verte
Apports volontaires papier	MINERIS	Variable	Colonne bleue

2.2 La compétence traitement

Comme indiqué dans l'introduction, le SMITOM-LOMBRIC est compétent en matière de traitement des déchets pour l'ensemble des communes adhérentes (63). À cette fin, le SMITOM-LOMBRIC dispose de plusieurs outils dont il délègue la gestion à Generis :

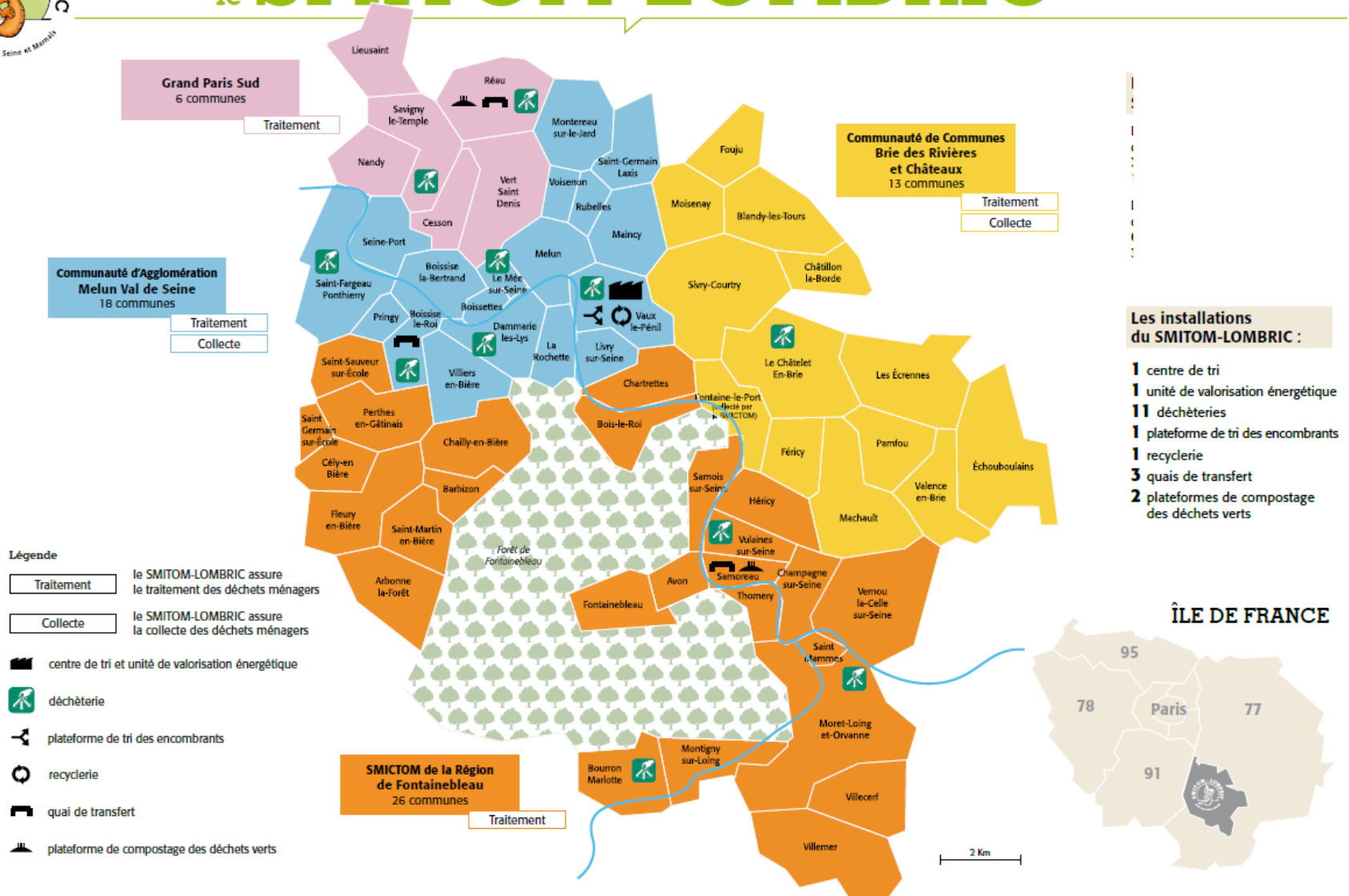
- un réseau de déchèteries (11) ;
- trois quais de transfert (Boissise-le-Roi, Samoreau et Réau) ;
- deux plates-formes de compostage (Samoreau et Réau) ;
- une plate-forme de tri sommaire des encombrants (Vaux-le-Pénil) ;

- un centre de tri des emballages (Vaux-le-Pénil) ;
- et une Unité de Valorisation Energétique (Vaux-le-Pénil).

La gestion des 11 déchèteries est déléguée à Generis. Parmi celles-ci, 9 d'entre elles sont gérées directement par Generis. Comme indiqué dans le tableau suivant, Generis sous-traite la gestion des 3 autres à Kutler. La carte ci-après indique l'emplacement de toutes les installations du SMITOM-LOMBRIC sur le territoire.



le SMITOM-LOMBRIC



3 PARTICULARITÉS DU TERRITOIRE

Population :

309 530 habitants sur l'ensemble du territoire SMITOM-LOMBRIC

145 510 habitants sur le territoire collecte

59 660 logements

27 650 habitats pavillonnaires

Densité :

2,44 hab/logement

Dynamique d'évolution en moyenne :

+5,5 % par an

Milieu scolaire

Les équipements scolaires de l'enseignement du premier et du second degré se concentrent sur les collectivités qui comptent le plus d'habitants : la CA Melun Val de Seine, le SMICTOM de la Région de Fontainebleau et la CA Grand Paris Sud. La CA Grand Paris Sud et la CC Brie des Rivières et Châteaux montre une part plus importante d'habitants de moins de 20 ans.

Ces informations montrent une massification des établissements scolaires et donc un potentiel de jeune public, qui peut être sensibilisé, éduqué à la réduction des déchets.

La carte ci-après indique le nombre d'établissements scolaires par adhérents.

Cartographie des établissements scolaires



3.1 Les actions menées sur le territoire du SMITOM

Le service transition écologique

Depuis 2010, le SMITOM-LOMBRIC s'est engagé dans politique ambitieuse de prévention des déchets et il conduit un Programme Local de Prévention des Déchets. Le nouveau mandat est placé sous le signe de la transition écologique. Le service transition écologique créé en 2020 compte 9 agents dont 5 animateurs aux éco-gestes et une coordinatrice de l'économie sociale et solidaire.

Le service a en charge la définition et la mise œuvre d'actions de prévention qui visent à réduire la production de déchets sur le territoire. Le service vient également en appui à ses adhérents du territoire collecte pour définir et réaliser les différentes actions de communication auprès des habitants.

Le service a donc un rôle d'information mais également d'animation et de sensibilisation de tout public. Des animations, formations, stands d'information et campagnes de porte-à-porte sont organisés pour sensibiliser aux bons gestes de tri. Les animateurs réalisent également des actions d'éducation à l'environnement auprès des plus jeunes.

Voici quelques actions menées sur le territoire :

- Promotion de la gestion de proximité des biodéchets (compostage individuel, partagé et autonome en établissement),
- Animations scolaires auprès des scolaires (du CP au CM2)
- Visites des parcours pédagogiques de Vaux-le-Pénil et Réau
- Distribution de compost et de broyat à la plateforme de compostage de Réau
- Participations aux ateliers et évènements en lien avec le développement durable

Les dossiers amorcés par la coordinatrice ESS arrivée en août 2021 ont permis de travailler sur la promotion du réemploi, du don et de la réparation :

- Projet d'ouverture de 2 annexes à la ressourcerie sur le territoire
- Mise en place d'1 atelier avec le repair café
- Projet de construction d'un tiers lieu avec un espace troc et un programme de formation éco-voisins
- Projet de construction d'un atelier de réparation et vente de DEEE
- Zone de troc de jouets dans les 11 déchetteries pendant le mois de décembre 2021
- Étude de développement de la Recyclerie du lombric
- Répertoire des acteurs du réemploi du territoire collecte

Les projets du SMITOM-LOMBRIC

- 1er janvier 2023 : lancement de l'extension des consignes de tri

Le SMITOM LOMBRIC et ses adhérents passeront à l'extension des consignes de tri au 01/01/2023. Il s'agit de conduire une campagne de lancement de l'extension des consignes de tri simultanée sur l'ensemble du territoire du SMITOM LOMBRIC. Un nouveau centre de tri doit voir le jour à Vaux-le-Pénil pour répondre à cette évolution.

- 1er janvier 2024 : mise en œuvre de la collecte séparative des déchets alimentaires

Déjà engagé depuis plusieurs années dans la promotion de la gestion de proximité des biodéchets et pour faire face aux futures obligations réglementaires de la loi AGECE, le SMITOM-LOMBRIC a élaboré en fin 2021 / début 2022 un schéma directeur de collecte et de traitement des déchets alimentaires.

Ainsi, le syndicat a fait le choix de maintenir et de développer ses actions de prévention, notamment par la poursuite de la promotion du compostage domestique individuel, partagé en pied d'immeuble et de quartier.

En complément, le SMITOM-LOMBRIC va mettre en place une collecte destinée aux usagers n'ayant pas accès à ce mode de valorisation. La mise en place d'une collecte des déchets alimentaires, en apport volontaire, est la solution privilégiée pour les collectifs et pavillonnaires en raison de la densité de population et de la problématique foncière et du coût très important d'une collecte en porte à porte et de son impact carbone. Dès le dernier trimestre 2022, une première expérimentation sera conduite sur la CCBRC et une partie de la ville de Melun avant d'étendre le dispositif sur toute la CAMVS

Les biodéchets collectés seront revalorisés en compost ou en méthanisation.

3.2 Production de Déchets Ménagers et Assimilés sur le territoire

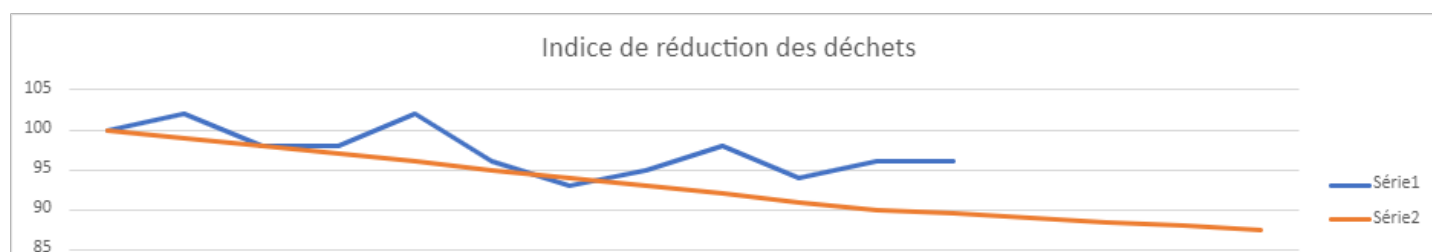
Les données présentées sont la production des déchets en 2010 et en 2020 sur le territoire de compétence collecte du SMITOM-LOMBRIC.

Tonnages en 2010

Gisements	CA Melun Val de Seine	CC Vallées et Châteaux	CC Seine- Ecole	Fouju	SMITOM- LOMBRIC	Ratios en kg/hab/an	Ratios en %
OMR	32 430	3 845	4 346	116,72	40 737,72	296,87	54,4
Emballages / Centre de tri	1 813,56	340,86	267	16,12	2 437,54	18,49	3,4
Verre	1 637,32	366,24	377,79	13,29	2 394,64	17,45	3,2
Journaux / Magazines	1 155,28	200,41	189,52	5,57	1 550,78	11,30	2,1
Textile	0	0	0	0	0	0	0
Déchets verts	5 741,48	898,86	1 367,44	70,42	8 078,2	58,87	10,8
Encombrants PTS + tout venant	2 232,61	202,62	67,82	0	2 503,05	18,24	3,3
Déchèteries					17 138,86	124,90	22,9
Total	45 009,73	5 853,99	6 615,57	322,12	74 840,79	545,39	100

Tonnages en 2020

Gisements	CAMVS	CCBRC	SMITOM- LOMBRIC	Ratios en kg/hab/an	Ratios en %
OMR	38642,82	3444,04	42086,86	289,23	53,98
Emballages / Centre de tri	3253,42	347,44	3600,86	24,74	4,62
Verre	2177,39	380,13	2557,52	17,57	3,28
Journaux / Magazines	673,55	91,66	765,21	5,25	0,98
Textile	152,95	17,01	169,96	1,16	0,22
Déchets verts	7374,39	943,96	8318,35	57,16	10,67
Encombrants	968,06	210,38	1178,44	8,09	1,50
Déchèteries	16991	2316	19307	132,68	24,75
Total	45 026	6 132	72 247,58	535,88	100



En 2020, les gisements de déchets les plus importants sont constitués :

- des ordures ménagères résiduelles (soit 54,4% du gisement global),
- des déchets verts (10,8%) ;
- et des déchets issus des déchèteries (22,9%).

Ces 3 gisements participent, à hauteur de 88,1%, au ratio global de déchets ménagers et assimilés par habitant.

Compte tenu de l'objectif qui était de -10% de la production de déchets ménagers et assimilés par rapport à 2010, des flux de déchets visés (à savoir les ordures ménagères les déchets issus de collectes sélectives et des déchèteries), il s'agissait d'atteindre une réduction de **54,5 kg/hab sur 10 ans** afin d'atteindre une production de Déchets Ménagers et Assimilés de 490,89 kg/hab/an en 2020.

En 2020, la production de Déchets Ménagers et Assimilés était de 522,87 kg/hab/an ; une diminution de seulement 4,26% a donc été constatée.

Compte tenu de l'objectif en 2030 qui est de -15% de la production de déchets ménagers et assimilés par rapport à 2010, il s'agit d'atteindre désormais une réduction de **73,73 kg/ hab sur 6 ans** afin d'atteindre une production de Déchets Ménagers et Assimilés de **472,40 kg/hab/an en 2027**.

3.3 MODECOM 2021

Dans une démarche prospective et afin d'évaluer les progrès potentiels à effectuer dans le cadre de ces projets, le SMITOM-LOMBRIC a souhaité connaître la composition des ordures ménagères résiduelles à travers quatre campagnes de caractérisations.

Une première campagne de caractérisation a eu lieu en juillet 2012. Celle-ci a permis d'identifier un potentiel de réduction de 140 kg/habitant/an, notamment en ciblant les zones

semi-rurales et pavillonnaires. Le potentiel de détournement de déchets recyclables a quant à lui concerné les zones les plus rurales ou les plus denses.

Deux ans après la mise en place de plusieurs actions de communication et d'accompagnement au changement pour un meilleur tri et une réduction des ordures ménagères, la deuxième campagne en 2014 montrait des résultats positifs avec une réduction des déchets ménagers et assimilés à 121 kg/habitant/an.

Quatre ans après la première campagne, en 2016, le SMITOM-LOMBRIC a souhaité étudier l'évolution des comportements en réalisant une troisième campagne de caractérisation.

Cette campagne a permis d'identifier ou de confirmer les gisements à privilégier :

- Les biodéchets (déchets verts et gaspillage alimentaire),
- Les déchets secs recyclables à trier (journaux, verre, textile, plastiques...) ainsi que le papier et les cartons.

Une campagne a eu lieu en 2018, celle-ci a permis d'identifier que 79% du contenu de la poubelle d'ordures ménagères pouvait être évité, bien orienté ou trié.

Puis, en septembre 2021, le SMITOM-LOMBRIC a fait réaliser une cinquième campagne de caractérisation.

Pendant cette caractérisation plusieurs éléments ont été mis en évidence sur la composition de nos ordures ménagères :

Il a été constaté que 61,2% des ordures ménagères résiduelles actuellement collectées peuvent être orientées vers une

collecte appropriée :

- **28,8% dans la collecte sélective des emballages et journaux-magazines**, dont 9,0% («Autres emballages composites»; «Films polyoléfine»; « Autres emballages plastiques ») concernés par l'extension des consignes de tri,
- **8,8% au sein d'une collecte des déchets alimentaires**,
- **14,5% sont des déchets organiques pouvant être compostés**,
- **4,4% dans la filière verre**,
- **0,3% de Petits Appareils Electroménagers (PAM) et de câbles électriques récupérables dans les filières DEEE**
- **3,4% pour les textiles**
- **1,0% pour les déchets spéciaux**

Celle-ci a permis d'identifier un potentiel de réduction de 168,89 kg/habitant/an, notamment en ciblant les zones semi-rurales et pavillonnaires.



Déchets à bien orienter :

4,7 % des déchets auraient pu être amenés à la Recyclerie du Lombric, en déchèterie ou dans les filières spécifiques (textiles, déchets dangereux, électroniques etc.).



Déchets à éviter :

14,5 % des déchets qui auraient pu être évités par des gestes de prévention comme le compostage.



Déchets qui pourront bientôt être collectés :

17,8 % des déchets qui pourront bientôt être collectés grâce à l'extension des consignes de tri en 2023 et la collecte des biodéchets prochainement.



Déchets à recycler :

24,2 % des déchets qui auraient pu être triés, soit dans le bac jaune, soit en point d'apport volontaire.



Ordures Ménagères Résiduelles :

38,8 % des déchets qui ne peuvent être ni recyclés, ni triés, ni bien orientés.

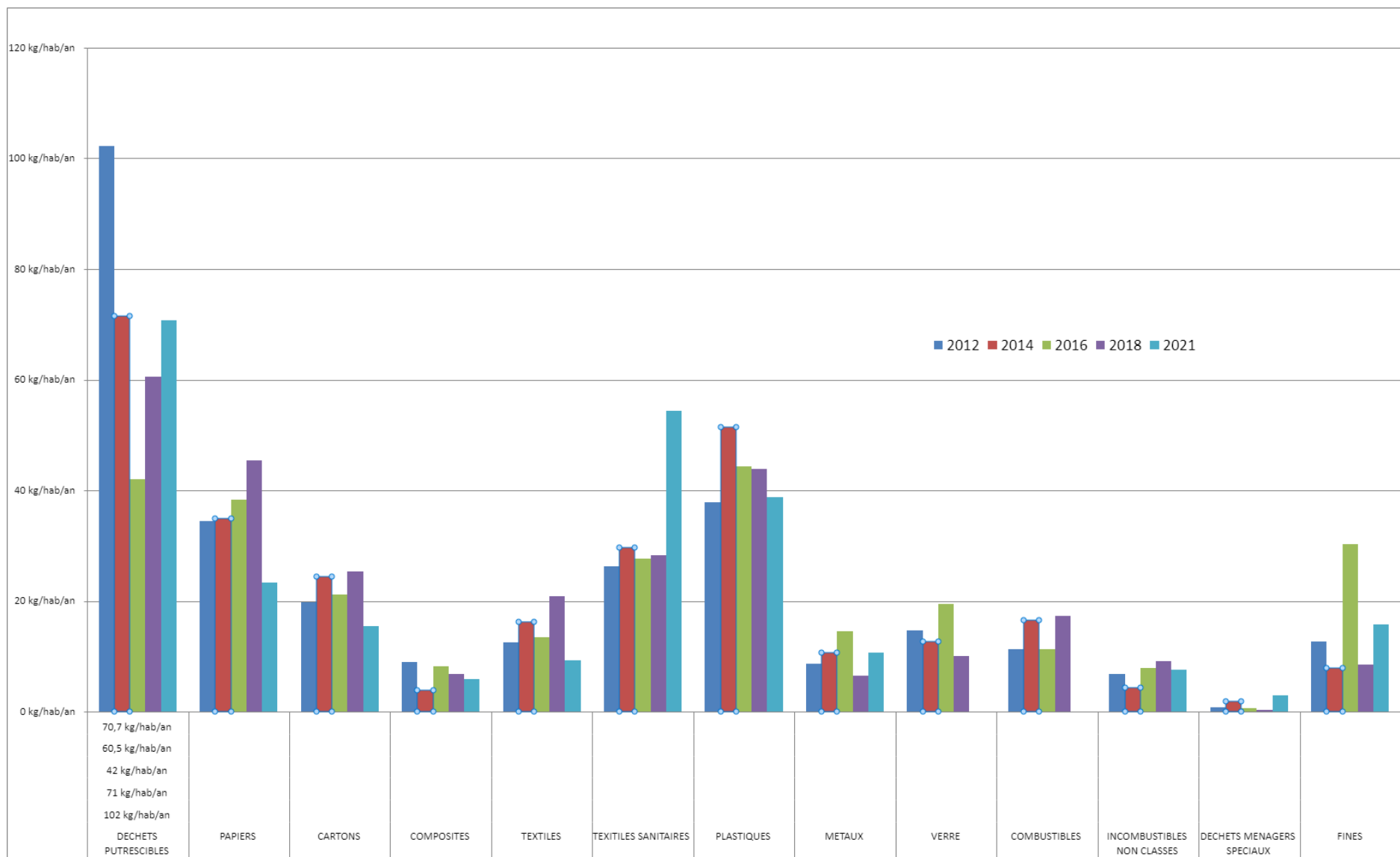


Figure 1 Infographie évolution des déchets ménagers depuis 2012

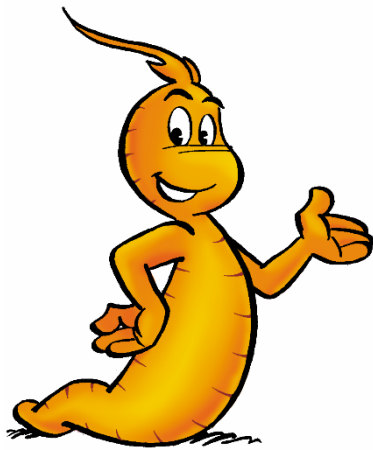
4 LA MATRICE AFOM (ATOUT-FAIBLESSE-OPPORTUNITÉ-MENACES)

Cette matrice AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces) doit être considérée comme un outil évolutif qui sera amené à s'adapter aux changements intervenant dans l'environnement du SMITOM-LOMBRIC et au sein de la structure.

Atouts	Faiblesses
<p>Déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déchets Ménagers et Assimilés en baisse • Uniformisation des consignes de tri au 01-01-2023 • Caractérisations des ordures ménagères tous les 2 ans • Collecte des déchets alimentaires (expérimentation en 2022) <p>Prévention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme Local de Prévention • Éco-Lombric, groupe de travail interne au SMITOM-LOMBRIC pour mener des actions éco-exemplaires • Élu référent prévention • Information et Sensibilisation vers le grand public (Journées Portes Ouvertes) • Système de Management Intégré Qualité Environnement • Service communication et outils spécifiques • Service Transition écologique avec des animateurs formés aux éco-gestes • Poste dédié à l'Economie Sociale et Solidaire <p>Territoire et population :</p>	<p>Déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas de compétence collecte sur les 63 communes, coexistence de dispositifs de collectes différents - Peu d'usagers à la recyclerie <p>Prévention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nécessité de coordonner les différents Programmes Locaux de Prévention • Notion de bénéfice environnemental / coût financier <p>Territoire et population :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque de mobilisation sur les réunions de travail du groupe prévention des déchets réunissant les adhérents du SMITOM • Travail de conviction des élus à faire pour le Programme Local de Prévention • Manque de moyens financiers de certains adhérents pour s'engager dans la prévention • Partenariat faible avec certains acteurs (ex. : chambres consulaires, bailleurs, tourisme) pourquoi ? • Communes avec forte concentration d'habitats collectifs et faibles revenus

<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration étroite avec la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine et la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux • Partenariat avec les acteurs locaux (ex. : grandes Surfaces, Equalis, Education Nationale) • Appartenance à différents réseaux déchets (Amorce, GEDEM 77, Cercle national du recyclage) 	
Opportunités	Menaces
<p>Déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rôle moteur de l'ADEME et de la Région Ile-de-France <p>Prévention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Initiatives de la Ville de Melun et Saint Fargeau Ponthierry • Cadre défini par l'Education Nationale en matière d'Education au Développement Durable (programmes disciplinaires et les projets d'établissements) • Nombreuses manifestations locales offrant l'opportunité de rentrer en contact avec les citoyens • Plusieurs résidences, établissements scolaires ont mis en place des composteurs partagés <p>Territoire et population :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Territoire vert et rural, forte proportion de maisons avec jardin (sauf pour la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine) • Communes avec natalité forte 	<p>Déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Habitudes de consommation proches de la métropole parisienne • Diminution ou arrêt des aides financières des partenaires moteurs <p>Prévention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Abandon de l'opération compostage partagé si les référents partent • Difficultés à faire changer les comportements <p>Territoire et population :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Phénomène des « communes dortoirs » : les actifs travaillent hors de leur commune de résidence • Actes de vandalisme - difficultés de mettre en place des actions sans l'implication des bailleurs et des gardiens d'immeubles qui ont d'autres priorités (sécurité, propreté) • Tourisme de passage (événements d'un jour)

- Présence d'acteurs de l'économie sociale et solidaire (Equalis, Resto du cœur, Epicerie solidaires...)
- Dynamisme acteurs économiques (Chambre de Commerces et d'Industries – Chambre des Métiers de l'Artisanat) sur le plan environnemental
- Présence de médias locaux de proximité



5 THÉMATIQUES CHOISIES

Une réflexion de groupe a été menée le 19 janvier 2022, puis validée le 9 mai 2022 pour identifier les nouvelles grandes thématiques du Programme Local de Prévention 2022-2027 :

- Le compostage (développement du compostage chez les ménages, mise en place de composteurs partagés et composteurs dans les établissements scolaires, broyage des déchets verts...)
- Le gaspillage alimentaire (diagnostic dans les établissements scolaires, mobilisation des grandes surfaces...)
- L'économie sociale et solidaire et le réemploi (mise en place du chèque aide à la réparation et à l'acquisition d'objets réparés, convention avec le repair café une fois par mois avec rémunération et ils se déplacent dans chaque communes...)
- La consommation responsable (réalisation du programme éco-voisins, promotion des emballages raisonnés, sensibilisation des ménages sur les collectes TLC...)
- L'éco-exemplarité (promotion de la réduction des déchets au sein des établissements publics et administratifs, élaboration d'un guide pour réaliser un éco-événement...)
- La sensibilisation (réalisation de vidéos de sensibilisation, promotion du stop-pub, sensibilisation sur les DDS, le tri...)

6 ÉVALUATION DU POTENTIEL DE RÉDUCTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Le potentiel de réduction est la quantité des déchets évités de par la mise en œuvre des actions de prévention, généralement exprimée en kg/hab/an.

Afin d'estimer le potentiel de réduction global, des hypothèses d'objectif ont été proposées pour chaque action.

Ces données ont permis l'élaboration d'un tableau spécifique pour le SMITOM-LOMBRIC qui intègre le potentiel de réduction à l'horizon 2027 en lien avec la mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés du SMITOM-LOMBRIC ci-dessous.

Données	Année 2021	Objectif 2027	Objectif 2030
DMA/kg/hab	524,92	472,40	464,21
Réduction en kg	- 21,21	- 73	- 81,92
Réduction en %	- 3,88	- 13,5	-15

Actions de sensibilisation mesurables

Catégories	N° de la fiche action	Actions	Données actuelles	Objectif	Tonnage détourné estimé/an	Tonnage détourné estimé sur 6 ans	Potentiel de réduction de DMA/an	Potentiel de réduction de DMA/6 ans	Coût € total sur 6 ans
THEMATIQUE A : Compostage	A.1.a	Développement du compostage chez les ménages	4 437 composteurs depuis 2009	14 900 en 2027 soit 70 % du territoire au total	106 T en 2021 et 771 les années suivantes	3961	2,11%	12,66%	715 200
	A.1.b	Promotion du compostage en établissement scolaire	24 sites actifs depuis 2019	60 soit 10/an	18	108	0,01%	0,04%	8 640
	A.1.c	Mise en place de composteurs partagés	18 sites actifs depuis 2019	60 soit 10/an	4	23	0,01%	0,07%	8 640
	A.2	Opération broyage des déchets verts	Pas de broyage	70 broyages / an	64	386	0,21%	1,23%	32 000
THEMATIQUE B : Economie et Réemploi	B.1	Convention avec les repairs cafés pour des ateliers	2 ateliers / an sans convention	10 ateliers/an	0,32	2	0,00%	0,01%	0
	B.2	Don chèque réparation	Pas de chèque	0,8 T / an	0,8	4	0,190%	0,02%	100 000 € sur 5 ans
	B.3	Ouverture d'un atelier DEEE	0	1 atelier	4	16	1,00%	0,08%	1 240 000 € investissement de départ et 40 000 de fonctionnement

	B.4	Ouverture d'un tiers-lieu (espace troc au rdc de 65 m2)	0	1 tiers lieu	13	39	0,04%	0,12%	Investissement de départ en cours de chiffrage et 30 000 € de fonctionnement
	B.5	Ouverture d'une annexe à la ressourcerie sur le territoire	Pas d'annexe	1 annexe	14	56	0,04%	0,16%	0 ou loyer modéré
	B.6	Développement d'une ressourcerie mobile	0	3 sessions / an	0,75	4,5	0,00%	0,01%	1 800
	B.7	Collecte à domicile recyclerie du Lombric	60 T collectées en 2021	60 T / an	60	360	0,19%	1,15%	0
THEMATIQUE C : Sensibilisation	C.1	Promotion du Stop-Pub	453 foyers dotés depuis 2021	1000/an	29	175	0,09%	0,56%	0
	C.2	Adopte une poule	Pas d'action	10 foyers /an	3	15	0,01%	0,06%	10 000
THEMATIQUE D : Consommation responsable	D1	Concours collecte de TLC dans les collèges et lycées	0	5 collèges / lycées participants	3	18	0,010 %	0,06 %	5000
	D.2	Concours piles	30 écoles participantes	Progression du nombre d'établissements scolaires (de 35 en 2022 à 60 en 2027)	4,75	28,50	0,02%	0,09%	6 000

Actions de sensibilisation non mesurables

Cibles	Actions		Tonnage détourné estimé / an	Potentiel de réduction de Déchets Ménagers et Assimilés /an	Objectifs
Les ménages	Élaboration et réalisation du programme éco-voisins	Créer une communication grand public (flyers, affiches...)	Non mesurable	Non mesurable	1 000 flyers
		Former des animateurs et des éco-citoyens avec un programme de sensibilisation	Non mesurable	Non mesurable	2 réunions / an
		Organiser des animations	Non mesurable	Non mesurable	12 animations / an
	Promotion des emballages raisonnés auprès de producteurs locaux	Créer un autocollant « contenants » pour les commerçants	Non mesurable	Non mesurable	1 réseau de commerçants
	Réalisation des vidéos de sensibilisation	Créer des vidéos grand public sur différentes thématiques	Non mesurable	Non mesurable	12 vidéos / an
	Action éco-exemplaires dans les manifestations sportives et culturelles	Organiser des ateliers zéro déchets avec la Recyclerie : couture, cosmétiques, produits ménagers	Non mesurable	Non mesurable	12 ateliers / an

	Opération broyage des déchets verts	Communiquer sur l'intérêt d'un broyeur auprès d'un particulier	Non mesurable	Non mesurable	1 guide
	Formation de référents composteurs	Mise en place de formation pour devenir référents de site	Non mesurable	Non mesurable	3 formations / an
	Mise en place de l'opération « les déchets de jardin restent dans le jardin » pour tout public	Lancer une campagne et communiquer sur l'intérêt du jardinage au naturel	Non mesurable	Non mesurable	3 communications sur les réseaux
		Proposer des ateliers pratiques	Non mesurable	Non mesurable	2 ateliers / an
	Sensibilisation des ménages sur le tri	Sensibiliser à l'extension des consignes de tri	Non mesurable	Non mesurable	12 animations / an
	Mobilisation des grandes surfaces et des marchés au problème du gaspillage alimentaire	Animation	Non mesurable	Non mesurable	2 ateliers / an

Les administrations	Promotion de la réduction des déchets au sein des établissements publics et administratifs	Accompagner les établissements pour un diagnostic des déchets et donner des astuces pour réduire leurs déchets	Non mesurable	Non mesurable	2 établissements / an
		Diffusion d'un guide d'éco-exemplarité	Non mesurable	Non mesurable	1 guide
		Accompagner les établissements pour un diagnostic déchets et donner des astuces pour réduire leur déchet : challenge collecte papier	Non mesurable	Non mesurable	2 établissements / an
Les scolaires	Sensibilisation des scolaires	Promotion du compostage : animation	Non mesurable	Non mesurable	15 animations / an
		Diagnostic du gaspillage alimentaire pour les établissements scolaires et les maisons de retraite	Non mesurable	Non mesurable	2 diagnostics / an
		Développer les animations scolaires auprès des collèges et des lycées et poursuivre les animations en primaire	Non mesurable	Non mesurable	10 animations / an

		Sensibilisation au tri du papier	Non mesurable	Non mesurable	10 écoles / an
		Proposer des visites des équipements du SMITOM-LOMBRIC	Non mesurable	Non mesurable	90 visites / an
En 2027, par rapport à 2010, le SMITOM-LOMBRIC devrait atteindre les			5196 T évitées	-16,33 %	
En 2021, par rapport à 2010, le pourcentage d'évolution des Déchets Ménagers et Assimilés était de				- 3,88 %	

7 FICHES ACTIONS

7.1 - Les actions reconduites

ACTION A.1 a : Développer le compostage chez les ménages

Catégorie concernée : le compostage

Contexte et descriptif de l'action

Les bio-déchets représentent une partie importante des ordures ménagères collectées. Les caractérisations d'ordures ménagères du SMITOM-LOMBRIC ont montré que la part de déchets putrescibles est encore de 70kg/habitant/an (Modecom 2021) : déchets compostables et restes alimentaires. Dès le 1er janvier 2024, c'est l'ensemble des biodéchets qui devra faire l'objet d'une collecte séparée pour être valorisé. Depuis 2009, 4 437 composteurs ont été distribués sur le territoire collecte du SMITOM-LOMBRIC, soit plus de 15% de l'habitat pavillonnaire.

Le SMITOM-LOMBRIC souhaite sensibiliser le grand public du territoire, en proposant des composteurs en plastique ou en bois, avec des bio-seaux (seau servant à mettre les bio-déchets de cuisine en attendant de les amener au composteur) à tarif réduit ou à titre gratuit. L'action consiste à les doter les administrés de composteurs afin que les foyers se familiarisent à la réduction des déchets, les former avec des réunions d'informations ou des vidéos de démonstration et réaliser le suivi à domicile de leur composteur.

Objectifs généraux de l'action

- **Objectifs qualitatifs :**
 - Donner aux habitants les rudiments du compostage domestique par une information pratique et théorique
 - Contribuer à améliorer la qualité du compost produit par les habitants et ce, quelle que soit la technique utilisée
 - Détourner un maximum de biodéchets des ordures ménagères
 - Promouvoir les méthodes de jardinage au naturel
 - Valoriser la matière végétale localement
- **Objectifs quantitatifs :**
 - Doter fin 2027 : 70% du territoire pavillonnaire

Partenaires mobilisés

ADEME, Région Ile-de-France, Service transition écologique du SMITOM-LOMBRIC, les Adhérents, DM Compost, et les habitants

Planning

Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Foyers dotés	4437	4837	10 637	13 537	13 537	16 437	19 337
Objectif nombre de foyers dotés	-	400	2 900	2 900	2 900	2 900	2 900

Résultats attendus

Tonnage détourné estimé / an : 106 T en 2022, 771 T les années suivantes

86 kg par personne, une moyenne de 2,44 personnes par foyer, soit 210 kg déchets de cuisine par foyer

23 kg par personne, une moyenne de 2,44 personnes par foyer, soit 56 kg de déchets verts par foyer

Coût par an

Pour un coût de 48 € en moyenne pour un composteur : 19 200 € en 2022, 139 200 € les années suivantes

ACTION A.1 b : Promouvoir le compostage dans les établissements scolaires

Catégorie concernée : le compostage

Contexte et descriptif de l'action

En 2012, le tri à la source des biodéchets pour les gros producteurs est devenu obligatoire. Depuis 2016, le seuil réglementaire pour les gros producteurs est de 10 tonnes/ an. La loi AGECE impose qu'au plus tard au 31 janvier 2023 cette obligation s'applique à tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris aux collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets et aux établissements privés et publics qui génèrent des biodéchets. Ainsi les gros établissements scolaires sont soumis à ce seuil et sont dans l'obligation de trier leurs biodéchets. Le composteur est une des méthodes pour trier les biodéchets.

Le SMITOM-LOMBRIC souhaite sensibiliser le public jeune du territoire, en proposant aux établissements scolaires de les doter gracieusement en composteur.

L'action consiste à les doter d'un composteur dit « pédagogique » afin que les élèves commencent à se familiariser avec ce nouveau dispositif. La suite, pour les établissements les plus motivés, consiste à accompagner à la mise en place de site de compostage de grande capacité.

En parallèle, des animateurs formés aux éco-gestes interviennent en classe pour faire découvrir le compostage aux élèves.

Objectifs généraux de l'action

- **Objectifs qualitatifs :**

- Promouvoir le compostage en milieu scolaire et généraliser sa pratique vers les enfants

- **Objectifs quantitatifs :**

- Doter 10 écoles / an

Partenaires mobilisés

Service transition écologique du SMITOM-LOMBRIC, les Adhérents, l'Education nationale et l'Académie de Créteil, DM Compost

Planning

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Objectif dotation composteurs	10	10	10	10	10	10

Résultats attendus

10 établissement dotés / an

Tonnage détourné estimé /an : 18 T

Coût par an

1 440 € par an

ACTION A.1 c : Mise en place de composteurs partagés

Catégorie concernée : le compostage

Contexte et descriptif de l'action

En 2012, le tri à la source des biodéchets pour les gros producteurs est devenu obligatoire. Depuis 2016, le seuil réglementaire pour les gros producteurs est de 10 tonnes/ an. La loi AGEC impose qu'au plus tard au 31 janvier 2023 cette obligation s'applique à tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris aux collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets et aux établissements privés et publics qui génèrent des biodéchets. Ainsi les gros établissements scolaires sont soumis à ce seuil et sont dans l'obligation de trier leurs biodéchets. Le composteur est une des méthodes pour trier les biodéchets.

Le SMITOM-LOMBRIC souhaite accompagner, former et équiper les communes, associations, groupes d'habitants, écoles qui souhaitent installer un site de compostage collectif ou partagé de grande capacité. Une aire de compostage se compose de plusieurs bacs en bois, avec panneau d'information et outils de sensibilisation et de suivi. Les dispositifs peuvent être installés dans des jardins partagés / familiaux, dans les centres villages, dans les écoles, en pied d'immeuble... Un ou plusieurs référents sont désignés et formés par un maître composteur pour gérer de manière autonome l'aire de compostage et animer le dispositif. Le compost produit est distribué et utilisé seulement par les personnes participantes (jardins, potagers, jardinières, espaces verts...). Depuis 2019, 24 sites sont actifs.

Objectifs généraux de l'action

- **Objectifs qualitatifs :**
 - Promouvoir le compostage et généraliser sa pratique
 - Proposer une solution de valorisation des biodéchets au plus grand nombre, notamment les personnes ne possédant pas d'espace extérieur et vivant en habitat urbain / vertical
 - Détourner un maximum de biodéchets des ordures ménagères
 - Promouvoir les méthodes de jardinage au naturel
 - Valoriser la matière végétale localement
 - Créer une dynamique de proximité génératrice de lien social

• **Objectifs quantitatifs :**

- Doter 10 résidences en composteurs partagés /an

Partenaires mobilisés

Service transition écologique du SMITOM-LOMBRIC, DM Compost, les Adhérents, les syndicats de copropriétés et les habitants

Planning

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Objectif nombre de composteurs	10	10	10	10	10	10

Résultats attendus

10 résidences dotées par an
Tonnage détourné estimé / an : 4 T

Coût par an

1 440 € par an

ACTION A.2 : Opération broyage des déchets verts

Catégorie concernée : le compostage

Contexte et descriptif de l'action

Les déchets verts à gérer par les collectivités ne cessent de croître. Elles sont donc amenées à chercher des filières pour s'en débarrasser mais surtout pour diminuer leurs quantités.

Il est nécessaire de proposer des solutions de broyage. Pour la collectivité, c'est moins de déchets verts à valoriser et pour le particulier, c'est un jardin en meilleure santé.

Le SMITOM-LOMBRIC souhaite proposer un service de broyage en placette en déchetterie où les administrés peuvent déposer leurs branchages et repartir avec leur broyat (grâce à un broyeur sur place) et les conseils pour pailler. Il est aussi proposé de communiquer auprès des administrés, de l'intérêt d'être équipé d'un broyeur.

Objectifs généraux de l'action

- **Objectifs qualitatifs :**

- Sensibiliser les administrés à l'utilisation du broyat dans leur jardin et promouvoir les méthodes de jardinage au naturel
- Valoriser la matière végétale localement
- Eviter le brûlage des végétaux
- Réduire l'apport des végétaux en déchetterie et dans les ordures ménagères

- **Objectifs quantitatifs :**

- 70 foyers par an

Partenaires mobilisés

CAMVS, service transition écologique du SMITOM-LOMBRIC, les ménages

Planning

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Objectif nombre d'utilisateurs		70	70	70	70	70

Résultats attendus

Tonnage détourné estimé / an : 64 T

Coût par an

32 000 € la première année, puis 12 400 € les années suivantes

ACTION C.1 : Promouvoir le Stop-pub
Catégorie concernée : la sensibilisation

Contexte et descriptif de l'action

Selon les résultats de l'opération « Foyers Témoins » réalisée par l'ADEME, l'autocollant stop pub apposé à une boîte à lettres permet de réduire le poids des poubelles de 23 kg/hab/an. 453 foyers ont été dotés depuis 2021.
Le SMITOM-LOMBRIC souhaite relancer une campagne de distribution du STOP PUB.

Objectifs généraux de l'action

- **Objectifs qualitatifs :**
 - Optimiser la diffusion de STOP PUB
 - Impliquer l'ensemble des adhérents dans le dispositif STOP PUB.
- **Objectifs quantitatifs :**
 - Doter 1000 foyers

Partenaires mobilisés

Service transition écologique du SMITOM-LOMBRIC, les Adhérents

Planning

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Objectif nombre de stop pub distribués	1000	1000	1000	1000	1000	1000

Résultats attendus

Tonnage détourné estimé / an : 29 T
Selon l'ADEME, le tonnage détourné correspond à 23kg/hab/an

Coût par an

Gratuit

ACTION D.2 : Sensibiliser sur les Déchets Diffus Spécifiques

Catégorie concernée : la consommation responsable

Contexte et descriptif de l'action

Le SMITOM-LOMBRIC mène de nombreuses animations et échange avec les administrés sur le sujet des produits dangereux lors d'évènements locaux en présentant des solutions alternatives (évitant l'utilisation de produits dangereux) et les bons gestes du tri (se déplacer en déchèterie).

Le SMITOM-LOMBRIC souhaite continuer le projet de collecte des piles avec SCRELEC dans les établissements scolaires. Au total il y a 104 écoles sur le territoire. Depuis 2018, 99 écoles ont participé et 12,4 tonnes ont été collectées.

Objectifs généraux de l'action

- **Objectifs qualitatifs :**

- Sensibiliser les enfants et leurs parents à la prévention qualitative des déchets diffus spécifiques

- **Objectifs quantitatifs :**

- Collecter 4,75 tonnes/an de piles avec une progression du nombre d'établissements scolaires (de 35 en 2022 à 60 en 2027)

Partenaires mobilisés

Service transition écologique du SMITOM-LOMBRIC, les Adhérents, l'Education Nationale, SCRELEC

Planning

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Objectif nombre d'écoles participantes	35	40	45	50	55	60

Résultats attendus

Tonnage détourné estimé / an : 4,75 T

Coût par an

1 000 € pour les lots

7. 2 – Les nouvelles actions

ACTION B.1 : Conventionner avec le repair café

Catégorie concernée : L'économie et le réemploi

Contexte et descriptif de l'action

Avec l'ouverture de la Recyclerie depuis avril 2011, promouvoir le don et le réemploi est une des priorités du SMITOM-LOMBRIC.

Le SMITOM-LOMBRIC souhaite impliquer les artisans de la réparation (électroménager, informatique, hi-fi, cordonnerie, couturier, restaurateur de meubles, etc.), les associations et commerces du réemploi, et initier les usagers à participer aux Repair'Cafés pour les impliquer à la réparation de leurs objets avec des bénévoles experts en réparation et ce, gratuitement.

Objectifs généraux de l'action

- **Objectifs qualitatifs :**

- Promouvoir les activités de réparation des artisans et faire connaître les métiers de la réparation auprès du grand public sur tout le territoire du SMITOM-LOMBRIC
- Sensibiliser le grand public aux bénéfices du réemploi et de la réparation
- Augmenter la durée de vie des objets

- **Objectifs quantitatifs :**

- Animer 10 ateliers/an sur le réemploi, le don et la réparation

Partenaires mobilisés

Service transition écologique du SMITOM-LOMBRIC, Le repair café

Planning

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Objectif nombre d'ateliers par an	10	10	10	10	10	10

Résultats attendus

Flux de déchets détournés : 0,32 T / an

Coût par an

Gratuit, la convention leur donnera un accès à des DEEE de la déchèterie

ACTION B.2 : Don de chèques de réparation

Catégorie concernée : l'économie et le réemploi

Contexte et descriptif de l'action

Avec l'ouverture de la Recyclerie depuis avril 2011, promouvoir le don et le réemploi est une des priorités du SMITOM-LOMBRIC.

Le SMITOM-LOMBRIC souhaite donner un coup de pouce financier pour encourager les citoyens à réparer leurs appareils électriques via des chèques réparations.

Objectifs généraux de l'action

- **Objectifs qualitatifs :**

- Promouvoir les activités de réparation des artisans et faire connaître les métiers de la réparation auprès du grand public sur tout le territoire du SMITOM-LOMBRIC
- Sensibiliser le grand public aux bénéfices du réemploi et de la réparation
- Augmenter la durée de vie des objets

- **Objectifs quantitatifs :**

- Faire bénéficier 200 foyers du chèque aide à la réparation DEEE (hors smartphone)

Partenaires mobilisés

Service transition écologique du SMITOM-LOMBRIC et les acteurs du réemploi

Planning

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Objectifs nombre de foyers bénéficiant du chèque	0	200	200	200	200	200

Résultats attendus

Tonnage détourné estimé / an : 0,8 T

Coût par an

20 000 € / an

ACTION B.3 : Atelier de réparation DEEE**Catégorie concernée : l'économie et le réemploi****Contexte et descriptif de l'action**

Avec l'ouverture de la Recyclerie depuis avril 2011, promouvoir le don et le réemploi est une des priorités du SMITOM-LOMBRIC.

Le SMITOM-LOMBRIC a prévu de créer un atelier DEEE pour 2024.

Objectifs généraux de l'action

- **Objectifs qualitatifs :**
 - Sensibiliser le grand public aux bénéfices du réemploi et de la réparation
 - Augmenter la durée de vie des objets

- **Objectifs quantitatifs :**
 - Réparer environ 1000 appareils par an

Partenaires mobilisés

Service transition écologique du SMITOM-LOMBRIC et les acteurs du réemploi

Planning

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Tonnage détourné par l'atelier DEEE	0	0	0	4	4	4

Résultats attendus

Tonnage détourné estimé / an : 4 T

Coût par an

1 240 000 € d'investissement de départ et 10 000 € / an de fonctionnement

ACTION B.4 : Création d'un tiers-lieu

Catégorie concernée : L'économie et le réemploi

Contexte et descriptif de l'action

Avec l'ouverture de la Recyclerie depuis avril 2011, promouvoir le don et le réemploi est une des priorités du SMITOM-LOMBRIC.

Le syndicat a prévu de créer un tiers-lieu « économie circulaire » pour dispenser les formations aux relais de sensibilisation (réseau éco-voisins). Ce tiers-lieu sera un lieu d'apprentissage numérique mais aussi un espace troc/jeu, un espace de réparation pour les vélos, un atelier de couture et de seconde vie pour le textile, un espace pour une cuisine anti-gaspi et une salle d'expositions éphémères.

Objectifs généraux de l'action

- **Objectifs qualitatifs :**

- Éveiller les consciences et faciliter des changements de comportements de la part des citoyens en matière de prévention des déchets

- Doter les forces vives autour d'un lieu d'apprentissage et d'expression

- **Objectifs quantitatifs :**

- Détourner 13 Tonnes

Partenaires mobilisés

Service transition écologique du SMITOM-LOMBRIC et les acteurs du réemploi

Planning

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Tonnage détourné par le tiers-lieu				13	13	13

Résultats attendus

Tonnage détourné estimé / an : 13 T

Actuellement, la recyclerie du Lombric détourne 60 T /an

Coût par an

Investissement en cours de chiffrage et environ 10 000 € / an de fonctionnement

ACTION B.5 : Ouverture d'une annexe à la recyclerie

Catégorie concernée : L'économie et le réemploi

Contexte et descriptif de l'action

Avec l'ouverture de la Recyclerie depuis avril 2011, promouvoir le don et le réemploi est une des priorités du SMITOM-LOMBRIC.

Le syndicat est à la recherche de collectivité partenaire qui accepte d'ouvrir une annexe à la recyclerie du Lombric sur son territoire pour un maillage territorial. Le bâtiment devra être mis à disposition à titre gratuit où à très bas prix.

Objectifs généraux de l'action

- **Objectifs qualitatifs :**

- Augmenter les lieux favorisant le lien social avec la création d'actions de sensibilisation autour du réemploi des objets, auprès de tout public

Créer des espaces adaptés à la réinsertion socioprofessionnelle

- **Objectifs quantitatifs :**

- Détourner 14 tonnes / an

Partenaires mobilisés

Service transition écologique du SMITOM-LOMBRIC, La Recyclerie du Lombric et une collectivité partenaire

Planning

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Tonnage détourné par l'annexe	0	0	14	14	14	14

Résultats attendus

Tonnage détourné estimé / an : 14 T

La recyclerie accepte et revend essentiellement du mobilier et de la décoration

Coût par an

Gratuit ou loyer modéré + coût de gestion pris en charge par le chantier d'insertion

ACTION B. 6 : Mise en place de ressourceries mobiles

Catégorie concernée : L'économie et le réemploi

Contexte et descriptif de l'action

Avec l'ouverture de la Recyclerie depuis avril 2011, promouvoir le don et le réemploi est une des priorités du SMITOM-LOMBRIC.

Le SMITOM-LOMBRIC souhaite faire connaître la Recyclerie du Lombric en développant une ressourcerie mobile.

Le temps d'une journée, la ressourcerie éphémère collecte, pèse et trie les objets apportés par les habitants. Une fois valorisés, ils sont revendus à bas prix ou donnés via une boutique solidaire

Objectifs généraux de l'action

- **Objectifs qualitatifs :**

- Augmenter la durée de vie des objets

- **Objectifs quantitatifs :**

- Faire connaître la Recyclerie du Lombric sur 3 ressourceries éphémères / an

Partenaires mobilisés

Service transition écologique du SMITOM-LOMBRIC, La Recyclerie du Lombric et les acteurs du réemploi

Planning

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Nombre de ressourceries éphémères	3	3	3	3	3	3

Résultats attendus

Flux de déchets détournés : 0,75 T / an

Coût par an

300 € par an

ACTION B.7 : Collecte à domicile**Catégorie concernée : L'économie et le réemploi****Contexte et descriptif de l'action**

Avec l'ouverture de la Recyclerie depuis avril 2011, promouvoir le don et le réemploi est une des priorités du SMITOM-LOMBRIC.

Le SMITOM-LOMBRIC a prévu de conventionner avec la Recyclerie du Lombric pour développer les collectes à domicile.

Objectifs généraux de l'action

- **Objectifs qualitatifs :**
 - Augmenter les apports pour la boutique de la Recyclerie du Lombric

- **Objectifs quantitatifs :**
 - Collecter 60 tonnes par an

Partenaires mobilisés

Service transition écologique du SMITOM-LOMBRIC et la Recyclerie du Lombric

Planning

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Collecte, en tonnage	60	60	60	60	60	60

Résultats attendus

Tonnage détourné estimé / an : 60 T

Coûts

Gratuit, pris en charge par la Recyclerie du Lombric

ACTION C.2 : Adopte une poule

Catégorie concernée : la sensibilisation

Contexte et descriptif de l'action

Le syndicat en partenariat avec les communes proposeront aux administrés une opération « adopte une poule » et fournira deux poules et un poulailler aux usagers volontaires.

Objectifs généraux de l'action

- **Objectifs qualitatifs :**
 - Valoriser la ruralité, en mettant en valeur une pratique répandue à la campagne
 - Promouvoir l'usage du "déchet organique comme ressource" : les déchets organiques sont transformés en œufs.
- **Objectifs quantitatifs :**
 - Doter 10 foyers volontaires

Partenaires mobilisés

Service transition écologique du SMITOM-LOMBRIC, les prestataires et des habitants

Planning

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Nombre de foyers participants	0	10	10	10	10	10

Résultats

Tonnage détourné estimé / an : 3 T

Coût par an

2 000 € / an pour 10 foyers soit 200 € par foyer

ACTION D.1 : Sensibilisation des ménages sur les collectes TLC (textile, linge et chaussures)

Catégorie concernée : la sensibilisation

Contexte et descriptif de l'action

Les textiles résiduels retrouvés dans nos OMR représentent 7% de nos ordures ménagères collectés sur le territoire SMITOM (données MODECOM 2018), soit 21 kg/hab/an.

En 2019, 2,94 kg/habs de textiles étaient collectés. La moyenne nationale est de 3kg par habitant. En 2019, il y avait 1 point d'apport volontaire pour 1524 habitants, avec le retrait des bornes dans certaines communes nous passons à 1/1655. L'objectif national reste de 1/1500 habs.

Le SMITOM-LOMBRIC souhaite :

- Développer le réemploi et augmenter la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation ou d'un recyclage
- Devenir l'interlocuteur principal pour la collecte des TLC sur le territoire collecte (CCBRC et CAMVS) et piloter les opérateurs en charge de la collecte et valorisation du gisement TLC.

Objectifs généraux de l'action

- **Objectifs qualitatifs :**

- Informer le public le plus largement possible sur le rôle, les missions et le fonctionnement du réemploi et du recyclage des TLC

- **Objectifs quantitatifs :**

- Augmenter le taux de valorisation ou réemploi des textiles
- Densifier le nombre de points de collecte pour être conforme à l'objectif national
- Lancer un concours de collecte de TLC dans les collèges et les lycées avec 5 établissements participants

Partenaires mobilisés

Service transition écologique du SMITOM-LOMBRIC, Collèges et Lycées, CAMVS et CCBRC, Communes, et recycleurs TLC

Planning

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Nombre de collèges / lycées participants	5	5	5	5	5	5

Résultats attendus

Tonnage détourné estimé / an : 3 T

Coût par an

1 000 € par an

8 CONCLUSION

Les actions proposées dans ce PLPDMA sont réparties dans 4 grandes thématiques, conformément aux préconisations de l'ADEME et du PRPGD.

La mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés sur le territoire sera possible grâce à la mise en œuvre de divers partenariats (Communes, Associations, Etablissements scolaires, Région, La Recyclerie du Lombric etc.).

Malgré une bonne performance en matière de tri des emballages, journaux/magazine, verre, le syndicat est conscient que les nouveaux modes de consommation amènent des difficultés pour obtenir une baisse significative de la production des déchets. Cependant les actions proposées sont pertinentes, adaptées au territoire et ajustables dans le temps pour atteindre les objectifs réglementaires.